

Guarani : Le groupe français Louis Dreyfus en justice au Brésil

Fin 2008, un groupe d'associations ont lancé une campagne de soutien aux indiens Guaranis de l'Etat du Mato Grosso do Sul (MS) au Brésil travaillant pour l'industrie agroalimentaire dans des conditions très dures, parfois même à l'état de semi-esclave, et dont les emplois sont désormais menacés par la mécanisation programmée du secteur sucre-éthanol dominé au MS par le groupe français Louis Dreyfus, par le biais de sa filiale LDC Bioenergia.

Fin 2009, la société Dreyfus viens d'être fiscalisé par les autorités brésiliennes sur les conditions sociales des coupeurs de cannes à sucre.

Le groupe français Louis Dreyfus Commodities (LDC), propriétaire de nombreuses exploitations de canne à sucre et d'éthanol au Brésil, devra répondre des conditions de travail précaires de sa main-d'œuvre, a indiqué mercredi 25 novembre dernier la police brésilienne.

Une opération spéciale de la police fédérale de Belo Horizonte, la capitale de l'Etat du Minas Gerais (Sud-Est), menée du 9 au 23 novembre en collaboration avec l'inspection du travail pour lutter contre le travail forcé dans les plantations de canne à sucre, a révélé que 286 travailleurs de LCD vivaient dans des conditions proches de l'esclavage, a-t-on précisé de même source. Ils n'avaient ni eau potable, ni toilettes, ni lieux de restauration, ni équipements de protection adéquats, selon la police fédérale. Les ouvriers, qui travaillaient majoritairement dans la récolte, n'avaient pas droit non plus à des pauses et leurs heures supplémentaires n'étaient pas prises en compte.

La police fédérale a ordonné la fermeture de six des dix exploitations inspectées ainsi que d'une usine de sucre et d'éthanol que la multinationale possède à Lagoa de Prata (Minas Gerais), a rapporté le quotidien Folha de Sao Paulo. Louis Dreyfus Commodities, qui administre 340 000 hectares de terre et emploie près de 20 000 personnes dans tout le Brésil, sera

poursuivie pour sous-traitance illégale de main-d'œuvre et non-respect du droit du travail, selon la police fédérale.

Le Monde, 8/01/2010